

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25482**

Intitulé

Responsable d'affaires en immobilier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ECORIS, Icademie éditions, Institut pour la formation et le conseil (IFC)	Directeur Ecoris, Directeur, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313m Finances, banques, assurances (non indiquée ou autre)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le gestionnaire de biens immobiliers effectue la gestion locative et administrative d'un portefeuille de biens immobiliers. Il veille à la cohérence et à la qualité des services rendus aux clients et aux bonnes relations avec le bailleur. Il veille également à l'entretien et à la maintenance de l'hygiène et de la sécurité technique.

Le négociateur réalise les transactions immobilières et/ou foncières (entreprise, commerce, habitation, ...). Il conseille les clients sur les possibilités de transaction (vente, achat, location, ...). Il peut, avec la carte professionnelle, diriger une agence ou un réseau.

Le gestionnaire de biens suit les dossiers de syndic de copropriété de l'agence ou de pleine gestion locative. Il assure la gestion en autonomie d'un portefeuille immobilier, et s'occupe des assemblées générales. Il suit les convocations, procès-verbaux, aspects techniques, juridiques, comptables, gestion du personnel, assurances, ... Il est chargé de maintenir la communication entre les différents interlocuteurs (locataires, prestataires, personnels de proximité, ...) Il veille au recrutement et à la formation des personnels (gardiens, agents d'entretien, agents d'immeuble, ...)

Le négociateur immobilier recherche les mandats, effectue les estimations, conseille et accueille les clients intéressés par l'achat dans l'ancien ou le neuf. Il gère en autonomie un secteur géographique. Il rédige les compromis, suit ses clients du projet jusqu'à l'acte authentique de vente. Il peut évoluer vers des fonctions d'encadrement, créer ou reprendre une agence.

Le titulaire possède les compétences suivantes :

- Prospector des biens immobiliers et analyser des tendances du secteur de l'immobilier;
- Administrer et gérer des patrimoines immobiliers de portefeuilles clients;
- Réaliser et assurer des transactions immobilières entre particuliers et/ou professionnels du secteur;
- Centraliser des informations et gérer des relations entre des clients et différents acteurs du secteur de l'immobilier.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

. Agences immobilières : entreprises généralement de petite dimension (2 à 10 salariés) opérant dans la transaction et/ou la gestion de biens immobiliers. Les agences sont indépendantes ou rattachées à un groupe.

. Promoteurs, constructeurs : entreprises en charge de la réalisation d'un programme immobilier et donc de la vente de biens sur plan.

. Service immobilier : service syndic ou gestion immobilière d'une collectivité locale ou d'une grande entreprise (exemple banque ou distribution).

Position hiérarchique : Cadre moyen ou assimilé /Agent de maîtrise

Position fonctionnelle :

- Négociateur;
- Responsable Syndic;
- Chargé de gestion;
- Conseiller commercial;
- Agent immobilier;
- Responsable d'affaires en immobilier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1501 : Gérance immobilière

C1502 : Gestion locative immobilière

C1503 : Management de projet immobilier

C1504 : Transaction immobilière

Réglementation d'activités :

En tant qu'indépendant, cette activité est soumise à l'obtention d'une carte professionnelle T (Transaction) ou G (Gestion) délivrée par les Préfectures (certification du niveau II). En vertu de la loi ALUR (publication au JO du 26 mars 2014), il est créé une mention S (Syndics) et les cartes professionnelles seront délivrées par les Chambres de Commerce et de l'Industrie à partir d'une date définie par décret, au plus tard le 1er juillet 2015.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'articule autour de 4 composantes :

- Etude d'un marché et de biens immobiliers
- Elaboration de plans stratégiques de patrimoine accompagnés de plans d'investissement et de financement
- Contrôle des compétences techniques et commerciales des futurs responsables d'affaires en immobilier
- Rapport d'expérience autour d'une action professionnelle accompagnée d'une mise en scène d'un accueil client

Pour les personnes ayant suivi le cycle de formation, les composantes sont évaluées selon 4 modalités :

- Partiels et cas d'entreprise mettant en pratique les compétences
- Travaux en équipe et oraux : recherches, présentations orales, cas d'entreprise, exposés
- Rédaction et présentation d'un mémoire professionnel
- Simulation professionnelle

Pour les personnes se présentant à la validation des acquis de l'expérience (VAE) :

- La certification s'appuie sur les mêmes composantes
- La validation peut être globale ou partielle

Chaque bloc décrit ci dessous est certifié et donne lieu à une évaluation et à une validation.

Lors de la validation d'un bloc de compétence, un certificat, mentionnant l'intitulé du bloc ainsi que la certification auquel il se rattache, est remis au candidat.

L'obtention de la totalité des blocs de compétences permet la validation de la certification si le candidat satisfait aux exigences prévues par le référentiel de certification par la formation.

S'il est éligible à la VAE, le candidat pourra faire valoir la validation du ou des bloc(s) de compétences pour obtenir la certification par la VAE dans les conditions prévues par le référentiel de certification par la VAE.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 25482 - Exercice de l'activité dans le respect du droit et des pratiques de l'immobilier	Descriptif : Connaître l'environnement de l'immobilier et exercer son activité dans le respect du droit et des pratiques de l'immobilier. Modalités d'évaluation : Le candidat tire au sort une question de réflexion relative à une ou plusieurs des compétences associées au bloc de compétences.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 25482 - Maîtrise des techniques professionnelles propres au secteur de l'immobilier	Descriptif : Analyser et commercialiser un bien immobilier. Modalités d'évaluation : Le candidat tire au sort une question de réflexion relative à une ou plusieurs des compétences associées au bloc de compétences.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 25482 - Maîtrise des fondamentaux de la gestion d'entreprise	Descriptif : Maîtriser les dispositions juridiques, comptables et financières d'une entreprise. Modalités d'évaluation : Le candidat tire au sort une question de réflexion relative à une ou plusieurs des compétences associées au bloc de compétences.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 25482 - Mise en œuvre de la relation client	Descriptif : Assurer toutes les phases de la vente grâce à la maîtrise des techniques commerciales et la mise en place d'outils d'aide à la vente. Modalités d'évaluation : Le candidat tire au sort une question de réflexion relative à une ou plusieurs des compétences associées au bloc de compétences.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé de 8 membres avec voix délibératives dont : • 1 président extérieur à Ecoris; • 5 professionnels; • 2 représentants d'Ecoris
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est composé de 8 membres avec voix délibératives dont : • 1 président extérieur à Ecoris; • 5 professionnels; • 2 représentants d'Ecoris

Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de 8 membres avec voix délibératives dont : •1 président extérieur à Ecoris; •5 professionnels; •2 représentants d'Ecoris
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé de 8 membres avec voix délibératives dont : •1 président extérieur à Ecoris; •5 professionnels; •2 représentants d'Ecoris
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Le jury est composé de 8 membres avec voix délibératives dont : •1 président extérieur à Ecoris; •5 professionnels; •2 représentants d'Ecoris

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2020.

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable d'affaires en immobilier" avec effet au 31 décembre 2015, jusqu'au 17 mars 2019.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé "Chargé d'affaires en immobilier" avec effet au 25 novembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015. Certification délivrée par ECORIS.

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chargé d'affaires en immobilier" avec effet au 23 juin 2011, jusqu'au 25 novembre 2014.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 100 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

ecoris@ecoris.com

<http://www.ecoris.com>

Lieu(x) de certification :

ECORIS : Auvergne Rhône-Alpes - Savoie (73) [Chambéry]

Icademie éditions : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Var (83) [Toulon]

Institut pour la formation et le conseil (IFC) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse (84) [Avignon]

ECORIS 839 avenue de Lyon, 73000 CHAMBERY

ICADEMIE 15 boulevard de Strasbourg, 83000 TOULOU

IFC AVIGNON 250 rue du 12ème Régiment de Zouaves, 84000 AVIGNON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- ECORIS CHAMBERY, 574 rue de Chantabord 73000 Chambéry

- ECORIS ANNECY, 9 avenue du pré de Challes 74940 Annecy-le-Vieux

- ICADEMIE, 15 boulevard de Strasbourg 83000 Toulon

- FRANCHE COMTE FORMATION, FCF25 / EST'M 4, chemin de Palente 25000 Besançon

- IFC AVIGNON, 250 rue du 12ème Régiment de Zouaves 84000 Avignon

- IFC PERPIGNAN, 21 rue Etienne Bobo 66000 Perpignan
- IFC VALENCE, 19 allée Paul Henri Spaak ZA Briffaut-Est 26000 Valence
- GROUPE FORMATION SYSTEMES,4 place Charles de Gaulle 63400 Chamalières
- EPSECO BERNOM BORDEAUX,48-50 rue de Marseille 33000 Bordeaux
- EPSECO BAYONNE,15 rue Vauban 64100 Bayonne
- ISTEf, 24 rue de l'Industrie - 31000 Toulouse
- ICADEMIE Aix en Provence, 415 avenue des Chabauds 13320 Bouc Bel Air
- ICADEMIE Lille, 5/7 rue Sainte Anne 59800 Lille
- ICADEMIE Paris, 52 rue de l'arbre sec 75001 Paris

Historique de la certification :

Certification précédente : Chargé d'affaires en immobilier